

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 6 Juin 2019 -20h00
sous la présidence de Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé

Membre(s) absent(s) excusé(s) : Mme Nathalie DANIEL (a donné pouvoir à Mme Roseline GOURDON), Mme Nathalie VINCENT, Mr Thierry POUGET

Membre(s) absent(s) : Mme Sylvie ANDRÉ, Mr Michel GENIN

Secrétaire de séance : Mme Eveline BONAMY

C.C.A.B. – MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié sur internet et dans un journal agréé, trois entreprises ont répondu à cette consultation.

Le bureau d'étude a procédé à l'analyse des offres et au classement des entreprises en fonction des critères d'attribution définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- la valeur technique au vu de la note méthodologique (60%)
- le prix (40%).

Ainsi, après une nouvelle offre de prix suite à négociation demandée aux entreprises conformément au règlement de consultation, le classement final s'est établi comme suit :

- COLAS : 1^{er} au classement avec une note de 10
- BOUHET : 2^{ème} au classement avec une note de 8,50
- EUROVIA : 3^{ème} au classement avec une note de 7,37

Sur proposition de Madame le Maire, après délibération et au regard de l'analyse des offres après négociation, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents :

- de retenir l'Entreprise COLAS pour les travaux d'aménagement de bourg pour un montant de 646 531,70 Euros HT
- demandent à Madame le Maire de déposer la demande d'accord définitif de subvention auprès du Conseil Départemental

C.C.A.B. – PROJET D'ACHAT D'UN TERRAIN

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, le bureau d'études propose à la commune d'acquérir une parcelle de terrain en face de l'entreprise Jeudy afin de créer une surlargeur de la chaussée à ce niveau et ainsi faciliter la sortie des camions tout en assurant la continuité du cheminement pour les piétons grâce à une nouvelle allée.

Après échanges avec la propriétaire, celle-ci a donné son accord de principe pour vendre une parcelle d'environ 60 m² à la commune afin d'aménager cet espace.

Le conseil municipal donne son accord et demande à Mme le Maire de négocier l'achat de ce terrain.

ACHAT DE MATÉRIEL D'OCCASION

Une maison d'habitation récemment mise en vente, doit être vidée de son contenu. Des négociations sont en cours avec la propriétaire pour que la commune puisse éventuellement acquérir du matériel et/ou outillage.

SUPPRESSION DE LA RÉGIE DE RECETTE TENNIS

Par délibération du conseil municipal en date du 13 Février 1998, une régie de recettes a été instituée pour la gestion du court de tennis.

Par délibération du conseil municipal n° 19-2015 du 24 Février 2015, au vu de la faible fréquentation du court, il a été décidé de sa mise en gratuité.

Face à ce constat et après avis du receveur municipal, le Maire propose la suppression de cette régie de recettes.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte cette proposition.

C.C.A.B.- AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Le montant provisoire de rémunération du bureau d'étude a été calculé sur un montant prévisionnel de travaux.

Un avenant a été rédigé par le bureau d'études afin de régulariser cette rémunération et ainsi passer à une rémunération définitive, d'où un coût supplémentaire de 12 071 Euros.

Avant la signature de cet avenant, les élus demandent à Madame le Maire :

- de négocier avec le bureau d'étude,
- de voir quelle serait l'incidence financière si la totalité des travaux ne se réalise pas
- de confirmer la demande de visites sur des sites où des travaux d'aménagement ont été réalisés afin de voir la mise en œuvre des matériaux proposés.

TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ DE FRANCE LOIRE A EVOLÉA – TRANSFERT DE PRETS

Les biens immobiliers appartenant à la Sté d'HLM France Loire ont été cédés à la Sté EVOLÉA et, en raison de cette vente, les prêts octroyés à l'origine par la Caisse des Dépôts et Consignations ont été également transférés.

La commune de Boucé s'était portée garante de ces prêts et, afin que cette transaction puisse se finaliser, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le maintien de la garantie relative aux prêts transférés.

A l'unanimité des membres présents et après délibération, le conseil municipal accepte cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

/

Prochaine réunion du conseil municipal : **le Mardi 30 Juillet 2019 à 19h00**